

2. Collaboration: d'une part pour l'application de la loi et de la réglementation nationale et de la compétence technique RECOMMANDÉ en soutenant la nécessité d'exiger des correspondants étrangers, que ces prestations soient financées par les contributions spéciales, d'une part par les employeurs, d'autre part, par les représentants du personnel d'information lui-même et éventuellement par des contributions de deux Etats de leur profession et qui se seront égalisées par la valeur de Résolution N° 38, notamment dans le domaine

CONSIDERANT les informations de caractère international et de leur que le problème de la liberté de l'information en ce qui concerne la réception et la transmission de nouvelles et véridiques et objectives, est étroitement lié aux conditions économiques dans lesquelles travaillent les journalistes professionnels,

LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION RECOMMANDÉ un code d'honneur international des journalistes que dans tous les Etats membres et dans les Etats non membres résidant dans l'organisation des Nations Unies, pourra être examiné et adopté au moyen d'assurer, au moyen de libres négociations entre employeurs et salariés, ou si cela est nécessaire, par des dispositions légales, la protection du personnel de la presse équitablement et grande partie de ses ressources de la recherche et sur la diffusion d'informations ou d'opinions qu'il travaille pour les publications quotidiennes ou périodiques, des agences d'information, des services d'information, des organismes de diffusion ou les entreprises cinématographiques.

III. COMMISSIONS UNIES SUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION ACCORDEES

1. une Commission qui élaborerait d'un code d'honneur international des journalistes et autres membres des entreprises d'information ainsi que l'étudierait la possibilité de créer un tribunal d'honneur international soient renvoyées à la Sous-Commission sur la liberté de l'information et de la presse;

2. que la sous-commission puisse également, à cette occasion, le projet de convention, qui a été présenté par les déléga-